

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Patrick GHIGONETTO - Didier REAULT représenté par David GALTIER - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-016-18074/25/BM

**■ Renouveaulement de l'adhésion à l'association RETIS (Réseau Français des Technopôles, Pépinières et Incubateurs) et paiement de la cotisation 2025
128488**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son Agenda du développement économique réactualisé en juin 2022, la Métropole a réaffirmé l'importance d'accompagner les entreprises innovantes fortement créatrices de valeurs et d'emplois pour les années futures. Elle a aussi mis en exergue l'importance des espaces technopolitains comme creuset de l'innovation qui favorisent la création et le développement de startups en particulier dans les filières stratégiques.

Le réseau RETIS est le premier réseau français des acteurs de l'innovation. En regroupant les 32 incubateurs loi Allègre, les 28 pépinières d'entreprises innovantes, les 43 Technopôles dont il porte la labélisation en France et certains pôles de compétitivités, RETIS fédère l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de l'innovation.

Membres fondateurs du réseau RETIS, les Technopôles de l'Arbois et de Château Gombert sont historiquement membres de l'Association RETIS. L'adhésion à RETIS est d'ailleurs une condition sine qua non à l'obtention du Label « Technopôle ».

Les objectifs du réseau RETIS sont :

- D'accompagner et mobiliser ses membres au profit du partage des bonnes pratiques en matière d'accompagnement des entreprises innovantes.
- D'être force de proposition auprès des Ministères pour faire valoir les attentes des acteurs des politiques locales d'innovation et de développement économique.
- De professionnaliser les membres du réseau, par le biais de formation de leurs équipes d'accompagnants.
- De mobiliser l'expertise de ses membres et de ses salariés pour répondre à des missions d'accompagnement des politiques publiques locales.
- De porter le label "Technopôle" en France et de procéder à leur certification sur les territoires.

Ainsi, la Métropole Aix-Marseille-Provence, désormais pilote du développement stratégique du Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et du Technopôle de l'Arbois, dans leur dimension entrepreneuriale et technopolitaine, bénéficie, en tant que membre adhérent de l'association RETIS, d'un réseau d'experts sur les politiques publiques de soutien à l'innovation et d'un soutien au rayonnement du territoire métropolitain et de ses initiatives au niveau national.

Compte tenu de l'objet et des objectifs de l'association RETIS, la Métropole Aix-Marseille-Provence a donc décidé d'adhérer à cette association par délibération n°ECO 002-843/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 et de renouveler son adhésion pour les années suivantes.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2025 et d'approuver le paiement de la cotisation afférente, d'un montant de 2 640 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier métropolitain modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association RETIS, réseau d'experts sur les politiques publiques de soutien à l'innovation, constitue un soutien au rayonnement du territoire métropolitain et de ses initiatives au niveau national ;
- Que compte tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association pour le service réseau Technopôles, il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2025 et d'approuver le montant de la cotisation correspondant.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association RETIS ainsi que le paiement de la cotisation 2025 d'un montant de 2 640 euros TTC.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer le bulletin d'adhésion.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 de la Métropole, en section de fonctionnement, Chapitre 011 – Nature 6281 – Fonction 61.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous politique « Développent économiques, attractivité territoriale et relations internationales, et du programme « Développement économique, attractivité et relation internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SRT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER